



**Arrêté temporaire n°25-AT-0174
Portant réglementation de la circulation**

ROUTE DU PUY LAMBERT

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 18/08/2025 émise par Les Sentiers Flocéens demeurant 4 rue de la Rochejaquelein 85700 SEVREMONT représentée par Monsieur Luc PUAUD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une manifestation rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 02/11/2025 ROUTE DU PUY LAMBERT,

ARRÊTE

Article 1

Le 02/11/2025, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite de 7 h à 13 h ROUTE DU PUY LAMBERT. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Les Sentiers Flocéens.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 31 octobre 2025

Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- Les Sentiers Flocéens
- Le Maire de Sèvremont
- Gendarmerie Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière

ANNEXES:

courrier de demande de fermeture de la route du Puy Lambert

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du

présent document.



Les Sentiers Flocéens
Mairie la Flocellière
85700 SEVREMONT

Le 18 août 2025

Monsieur le Maire
85700 SEVREMONT

Objet : Randonnée la CULMINANTE du dimanche 2 novembre 2025 - sécurité

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la randonnée La CULMINANTE, nous souhaitons sécuriser les passages des piétons et vététistes qui se rendront à la salle intercommunale omnisports du Mont Mercure.

Nous vous sollicitons la fermeture le dimanche 2 novembre 2025 de 7h à 13h de la route du Puy Lambert entre la route du Mont Mercure D64 et la D752.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sentiments respectueux.

Pour les associations

Luc PUAUD